

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSCRIPTION

L'inscription à l'un des séjours implique l'acceptation des présentes conditions particulières d'inscription.

1. Modalités d'inscription et de règlement

L'inscription peut se faire en direct, par courrier ou par mail. Elle deviendra définitive à réception d'un acompte qui devra nous parvenir impérativement au plus tard dans les 7 jours suivant l'inscription. L'acompte correspond à 30 % du prix total du séjour (comprend le cas échéant la souscription d'une licence fédérale). Le solde doit être réglé au plus tard 20 jours avant le début du séjour.

Pour une inscription à moins de sept jours du départ, la totalité du prix du séjour est due. Tout séjour non soldé à 20 jours avant le départ, pourra être considéré comme annulé du fait de l'inscrivant, lequel se verra appliquer les frais d'annulation prévus à ce titre (cf. «5. Modification et annulation d'un séjour »). Les confirmations d'inscription sont adressées aux inscrivants par courriel, à l'adresse donnée lors de leur inscription.

2. Prix

Nos prix comprennent l'ensemble des prestations suivantes :

- hébergement en pension complète,
- l'encadrement,
- le matériel pédagogique et l'accès à l'ensemble des activités,
- une assurance en responsabilité civile.

Nos prix ne comprennent pas :

- le transport pour se rendre sur le lieu du séjour,
- l'argent de poche,
- les activités optionnelles qui donnent lieu à suppléments,

Le prix ferme et définitif est confirmé à l'inscrivant lors de l'inscription définitive, à réception de la confirmation d'inscription par courriel. Les photographies utilisées aux fins de la promotion des séjours proposés ne sont pas contractuelles et donc ne peuvent engager l'organisateur du séjour pour quelle que raison que ce soit à l'égard du participant.

3. Santé et frais médicaux

L'inscrivant s'engage à remplir et envoyer au plus vite à l'organisateur du séjour la fiche sanitaire ainsi qu'à en communiquer tout changement avant le départ. Si des frais médicaux sont engagés, l'inscrivant s'engage à les rembourser au Haras de Bellaly dès la fin du séjour.

4. Formalités et convocation

Les informations concernant le séjour (trousseau, convocation, documents à communiquer, etc.) sont envoyées, par courriel.

Le Haras de Bellaly ne peut être tenu responsable du non-respect d'une formalité demandée. L'inscrivant doit s'assurer que le participant remplit toutes les conditions sanitaires ou administratives pour participer au séjour choisi. Le Haras de Bellaly ne peut être tenu responsable, en cas d'interruption de séjour ou en cas de refus de départ en séjour, si la santé du participant n'est pas compatible avec le séjour.

5. Modification et annulation d'un séjour

Modification du fait de l'inscrivant

À plus de 30 jours du début du séjour, il est possible de modifier une inscription ferme sur un séjour. Cette modification est soumise à l'accord de l'organisateur. À moins de 30 jours, la modification d'une inscription ferme n'est plus possible. Toute demande de changement de séjour sera considérée comme une annulation et entraînera des frais selon le barème décrit ci-après.

Annulation du fait de l'inscrivant

Toute annulation doit être effectuée le plus rapidement possible par téléphone, courrier ou courriel auprès du Haras de Bellaly qui devra en accuser réception, la date de réception faisant foi.

L'annulation entraîne la perception de frais d'annulation selon le barème suivant (prise en compte de la date de réception) :

- À plus de 30 jours avant le départ : retenue de 40 € de frais de dossier.
- A moins de 30 jours du début: 25 % du coût total du séjour restent acquis par Le Haras de Bellaly
- A moins de 20 jours du début: 50 % du coût total du séjour restent acquis par Le Haras de Bellaly
- A moins de 7 jours du début: 75 % du coût total du séjour restent acquis par Le Haras de Bellaly
- 2 jours avant et en cours de stage: 100 % du coût total du séjour restent acquis par Le Haras de Bellaly

La souscription d'une licence fédérale n'est pas remboursable.

En cas de séjour écourté quel qu'en soit le motif (convenance personnelle, disciplinaire ou médical, etc.), aucun remboursement ne sera effectué si la garantie annulation/interruption optionnelle n'a pas été souscrite.

Du fait du Haras de Bellaly

Si avant son démarrage, le séjour est modifié sur un élément essentiel (hausse de prix et programmes d'activités), l'inscrivant aura un délai de sept jours après notification de ce changement pour accepter le séjour, ou pour résilier l'inscription sans pénalité et alors obtenir un remboursement des sommes versées.

Si à plus de 15 jours du début de séjour, un nombre insuffisant d'inscrits était constaté, le Haras de Bellaly se réserve le droit d'annuler le séjour concerné. Dans ce cas, le Haras de Bellaly proposera dans la mesure du possible un autre séjour. L'inscrivant aura alors un délai de 7 jours après notification pour accepter ou pour annuler son inscription sans pénalités et obtenir un remboursement des sommes versées.

Le Haras de Bellaly peut exceptionnellement être contraint d'annuler un séjour pour assurer la sécurité des participants, en cas de force majeure ou en cas d'insuffisance de participants. Dans ces situations, le Haras de Bellaly proposera, dans la mesure du possible, un séjour équivalent que l'inscrivant est libre d'accepter. En cas de refus, le Haras de Bellaly ne sera tenu qu'au remboursement des sommes versées.

6. Frais de recouvrement

L'ensemble des frais en cas de recours contentieux pour le recouvrement de factures impayées seront à la charge de l'inscrivant avec un minimum de 30€.

7. Règles de vie collective

Les participants s'engagent à respecter les règles de vie définies par le directeur du séjour. En cas de manquement grave aux règles, ou si l'équipe d'encadrement constate que le comportement d'un participant a des conséquences sur le bon déroulement du séjour ou est susceptible de compromettre le bien-être ou la sécurité de et/ou des participants au séjour, un départ anticipé peut être prononcé. Dans ce cas, l'inscrivant s'engage à prendre toutes les dispositions pour assurer à ses frais le retour du participant. Si l'organisateur engage des frais, ils seront facturés à l'inscrivant.

8. Droit à l'image

Au cours du séjour, les participants pourront être photographiés ou filmés. Le Haras de Bellaly pourra utiliser ces photographies et vidéos pour son site internet, ses flyers et autres supports de communication ainsi que pour des articles de presse. L'inscrivant autorise expressément le Haras de Bellaly, pour le monde entier et la durée légale de protection des droits d'auteur relative aux photographies et vidéos, à utiliser gracieusement l'image du participant et ce, à des fins promotionnelles ou de communication interne ou externe.

9. Assurances

Le Haras de Bellaly a souscrit une assurance Responsabilité Civile pour le compte de ses participants auprès de la compagnie Groupama.

10. Réclamations

Toute réclamation relative au séjour devra être adressée au Haras de Bellaly par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de trente jours à compter du premier jour suivant la fin du séjour.

Le Haras de Bellaly décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'affaires personnelles, espèces ou objets de valeur que les participants auraient choisi d'emporter sur le lieu du séjour et qui auront été conservés par le vacancier. Le Haras de Bellaly n'est responsable que des biens qui lui sont confiés, pendant le temps où ils lui sont confiés.

11. Protection des données personnelles - Confidentialité

Le Haras de Bellaly est le seul autorisé à détenir les données et s'engage à ne pas les revendre ou les transmettre à des tiers. Conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelle, les informations collectées restent la propriété de l'utilisateur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant en écrivant à: Haras de Bellaly – 145 chemin des Petignots 82600 Mas-Grenier.